

École polyvalente Saint-Jérôme

535 rue Fillion, Saint-Jérôme, Qc, J7Z 1J6

Politique d'intégrité intellectuelle (PEI)



Date de révision : novembre 2022



TABLE DES MATIÈRES

Préambule	2
Droits et responsabilités	3
Établissement	3
Enseignant(e)s	3
Élèves.....	4
Parents/tuteurs légaux	4
Bonnes pratiques.....	5
Mauvaise conduite	6
Mesures à prendre en cas d’infraction	7
Révision de la politique.....	8
Bibliographie	9

Préambule

Tous les acteurs prenant part à l'éducation des élèves ont des responsabilités partagées quant à l'application de la présente politique et dans la valorisation de l'intégrité en milieu scolaire. Les élèves, les enseignants, les directions adjointes, la bibliothécaire et les parents font donc la promotion de l'intégrité dans le milieu scolaire qu'est l'École polyvalente Saint-Jérôme.

Direction de l'établissement

- Informer les enseignants de la politique et des attentes du PEI.
- Évaluer et réviser le guide méthodologique avec la participation des enseignants et des coordonnateurs.
- Veiller à une application cohérente du guide méthodologique de la 1^e à la 5^e secondaire.
- S'il y a plagiat, écouter la version de l'élève et lui démontrer la preuve l'accusant.
- Appliquer les normes et modalités en ce qui a trait à l'intégrité en milieu scolaire.

Enseignant(e)s

- Respecter les droits d'auteurs.
- Être des modèles pour les élèves concernant l'utilisation de l'information recueillie dans la préparation de leurs cours.
- Développer des tâches d'apprentissage et d'évaluation qui favorisent la recherche et la créativité.
- Valider l'authenticité des travaux et s'assurer qu'ils respectent les exigences du guide méthodologique.
- Indiquer aux élèves les conventions à suivre pour citer des sources dans leur travail.
- Soutenir pédagogiquement les élèves (guide méthodologique, commentaires constructifs, modélisation en classe, etc.).
- Travailler de concert avec les enseignants des autres niveaux afin de valoriser des processus intègres dans les démarches d'apprentissage des élèves.
- Signaler les cas de fraude à la direction adjointe.

Élèves

- Apprendre la signification de l'intégrité intellectuelle et la propriété intellectuelle
- Utiliser le guide méthodologique (Poly-Métho)
- Produire des travaux qui sont le fruit de son labeur et s'assurer de respecter les exigences du guide méthodologique
- Respecter les droits d'auteurs dans l'utilisation de l'information traitée (citer correctement les idées et les travaux empruntés à autrui)
- Faire preuve d'honnêteté et d'intégrité en tout temps lors des évaluations
- Ne pas autoriser un autre élève à copier son travail

Parents/tuteurs légaux

- Assurer une supervision lors des travaux réalisés à la maison.
- Être informés de l'existence du guide méthodologique.
- Valoriser l'intégrité.
- Initier leurs enfants aux outils de recherche etc.

Voici des applications concrètes de la politique d'intégrité en milieu scolaire :

- Utilisation d'un guide méthodologique uniforme de la 1^e à la 5^e secondaire (mise en évidence des citations, du texte paraphrasé, etc.) ;
- Modelage par les enseignants (utilisation et démonstration des conventions pour l'intégrité dans la fabrication des notes de cours ou tout autre document remis aux élèves) ;
- Surveillance active lors des évaluations individuelles en salle de classe ;
- Échec à l'évaluation lors de la confiscation de tout matériel non autorisé jusqu'à ce que l'élève reprenne l'évaluation à un moment jugé opportun par l'école ;
- Travail authentique : Un travail dans lequel l'élève présente ses propres idées et cite toutes les sources des idées ou des travaux d'autrui représente un travail authentique.

Mauvaise conduite

Des gestes concrets sont posés au Programme d'éducation intermédiaire afin d'assurer le maintien d'un haut niveau d'intégrité.

Ainsi, la documentation de l'IB définit les termes suivants¹ de mauvaise conduite :

- Fraude : Comportement procurant ou susceptible de procurer un avantage déloyal au candidat ou à tout autre candidat dans une ou plusieurs des composantes de l'évaluation. La fraude inclut les éléments suivants : le plagiat, la collusion et la reproduction d'un travail.
- Plagiat : Le candidat présente les idées ou le travail d'une autre personne comme étant les siens.
- Collusion : Un candidat contribue à une fraude en autorisant qu'un autre candidat copie son travail ou le présente comme sien pour l'évaluation.
- Reproduction d'un travail : Un candidat présente un même travail pour différentes composantes de l'évaluation et/ou différentes exigences requises par l'école.

Les enseignants du PEI sont en accord avec ces définitions et les utilisent pour clarifier les attentes auprès des élèves. Toujours dans l'objectif de développer chez l'élève une conscience honnête qui respecte les valeurs proposées par le profil de l'apprenant, un guide d'accompagnement et de développement (le Poly-Métho), disponible également sur le site internet de l'école, est remis à l'élève.

De la première à la cinquième secondaire, les élèves apprennent à travailler la culture de l'information et des médias en respectant le code d'éthique présenté. La démonstration finale des acquis est faite à l'intérieur du projet personnel.

Mesures à prendre en cas d'infraction

« La cohérence suppose que l'évaluation est en relation directe avec l'apprentissage et avec le programme qui l'encadre. Un élève ne pourra pas voir ses résultats scolaires modifiés à cause de son comportement en classe, sa motivation, ses efforts ou tout autre élément relié à sa personnalité ou à son développement général. »

(Politique d'évaluation des apprentissages CSRDN 4..4.4)

« L'élève qui aura triché pour un travail ou une évaluation, obtiendra la note 0 jusqu'à ce qu'il reprenne le travail ou l'évaluation à un moment jugé opportun par l'école ».

(Normes et modalités d'évaluation EPSJ, p. 19 norme 12)

Révision de la politique

Sous la responsabilité de la direction du PEI et des coordonnateurs, la politique sera révisée annuellement. Le processus sera fait en rencontre durant la période de fin d'année scolaire pour être diffusé en septembre à tous les intervenants scolaires et sur le site Web de l'établissement. De plus, elle sera présentée à la direction de l'école ainsi qu'aux membres du conseil d'établissement.

- *Politique d'évaluation des apprentissages CSRDN*
- Normes et modalités d'évaluation EPSJ
- Baccalauréat International, qualités du profil de l'apprenant
- Baccalauréat International, approches de l'apprentissage